

Les 5 et 10 Km de Vayrac

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 7 avril 2024

DOSSARD N°

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : M F

Tel : E-mail :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Licencié(e) : OUI NON Club :

N° de licence FFA:

5km 8€** 10km 12€

PARCOURS : Départ et arrivée STADE DE RUGBY Parcours plat en bord de Dordogne sur deux boucles 5 Km départ (10H 45) et 10Km départ (10h 30) .

RECOMPENSE : Hommes, Femmes : aux 3 premiers scratch de chaque épreuve.

Course ouverte à partir de 16ans et soumise aux règles éditées par la commission nationale des courses hors stade.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de le responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou à un comportement irresponsable, ni en cas de vol.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

POUR LES COUREURS LICENCIÉS :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS :

- Pour les majeurs d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

- Pour les Mineurs, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire **un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.**

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

MISE HORS COURSE

- Des contrôles peuvent être installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.
- Les services médicaux et bénévoles positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents (respect du code de la route notamment) ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet de débris, emballages ou toute autre produit ou matière en dehors des zones de ravitaillement situées sur le parcours) « **RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT** ».

Je déclare avoir bien pris connaissance du règlement ainsi que le bulletin d'inscription et j'accepte les conditions liées à mon inscription.

Fait à Le

Signature

Suivi de la mention: « LU ET APPROUVE »

Pour les moins de 18 ans – Autorisation parentale

Je soussignéavoir bien pris connaissance du règlement et bulletin d'inscription et autorise mon fils, ma fille mineur(e), à participer au 5 km ou au 10 Km de Vayrac et dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Fait à Le

Signature

Suivi de la mention « LU ET APPROUVE »

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur sont accessibles et modifiables sur demande

Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

Par ailleurs les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 années.